

**Document
d'accompagnement
du référentiel de
formation**

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme : BTSA

« Développement et Animation des Territoires ruraux »

Module : M52

Les acteurs des services en territoire rural

Objectif général du module :

Identifier et analyser les acteurs de services en territoire rural et comprendre leurs stratégies

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques**

Il s'agit d'identifier et de caractériser les principaux acteurs de services en territoire rural. Les étudiants doivent comprendre leur rôle et leur fonctionnement dans le développement local.

Une veille documentaire sur les acteurs et les politiques s'impose afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Objectif 1 : Identifier, classer et caractériser les acteurs de services en territoire rural

Objectif 1.1 Repérer les acteurs de services parmi l'ensemble des acteurs d'un territoire

Il s'agit d'identifier, sur un territoire d'étude choisi (commune, canton, communauté de communes...), les différents acteurs de services en matière de :

- développement économique dont le secteur agricole,
- aide aux personnes,
- tourisme,
- animation et loisirs,
- culture et patrimoine,
- environnement,
- économie sociale et solidaire, etc.

Une fois ce repérage effectué, les apprenants repèrent les acteurs qui interviennent dans le champ des services.

L'utilisateur doit être considéré comme un acteur de services à part entière.

Objectif 1.2 Concevoir et utiliser des typologies d'acteurs

A partir d'une liste d'acteurs de services en espace rural, les apprenants proposent différentes classifications et les justifient. Il s'agit ensuite, pour les apprenants, de porter un regard critique sur les différentes classifications proposées. Différentes classifications d'acteurs peuvent être identifiées:

- **par secteur d'activité.** Cette classification est à mettre en lien avec les différents secteurs d'intervention du BTSA SER.
- **par statut juridique.** Le statut confère à l'organisation une existence (personnalité juridique) et définit ses principales règles de fonctionnement.
Il s'agit de clarifier les notions de personne physique / morale, de droit privé / public ainsi que les principales caractéristiques des statuts juridiques les plus fréquemment rencontrés dans le domaine des services en espace rural.
- **par niveau administratif et politique** (du local à l'international) en caractérisant les relations entre les acteurs d'une même famille (hiérarchie, tutelle...), les formes adoptées par ces familles d'acteurs (unions, fédérations...).

Cet objectif s'appuie sur l'étude d'exemples concrets issus des différents secteurs d'activité du BTSA. Il vise à préparer les apprenants à l'étude des acteurs clefs des services en espace rural.

Objectif 1.3 Caractériser ces acteurs

La réalisation d'une "fiche-acteur" (tableau à double entrée présentant les principales caractéristiques des acteurs) est un outil pratique. Cette "fiche-acteur" permet aux apprenants de prendre conscience des principaux points communs et spécificités des acteurs étudiés.

Exemples de caractéristiques : éléments d'identification, historique, statut juridique, organes de décision, stratégie et missions, activités, territoire d'action, moyens (personnel, matériel...), ressources financières, partenaires...

La "fiche-acteur" est utilisée au cours des deux années de formation, à l'occasion des rencontres d'acteurs. L'ensemble de ces fiches peuvent être collectées dans un classeur commun à l'ensemble de la classe.

Objectif 2 : Connaître le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services

Les associations, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les entreprises, les organisations professionnelles agricoles constituent les principaux acteurs de services en espace rural. Leur mode de fonctionnement doit être connu par les étudiants.

D'autres formes de statuts juridiques sont bien évidemment utilisées dans le domaine des services. En fonction des situations rencontrées par les étudiants, il peut donc être pertinent de les étudier.

Les formes juridiques émergentes devront également faire l'objet d'une veille régulière de la part des étudiants.

Objectif 2.1 Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs regroupements

Dans cet objectif, l'étude de cas concrets (rencontre d'acteurs, organisation de stage...) est privilégiée afin de donner du sens aux apprentissages.

2.1.1 Création et évolution des collectivités territoriales

La mise en perspective ne doit pas retracer précisément l'histoire des collectivités territoriales mais doit permettre aux apprenants de comprendre que :

- le paysage administratif français actuel est profondément marqué par l'histoire,
- l'organisation administrative française n'est pas figée; elle évolue.

Elle prépare les apprenants à l'étude des relations actuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales.

2.1.2 Etude des collectivités territoriales françaises

Il s'agit d'étudier les particularités des collectivités territoriales (communes, départements, régions) :

mode de scrutin et fréquence d'élection, organes de décision, compétences, fonctionnement, budgets et ressources...

2.1.3 Les regroupements de communes

Il s'agit d'étudier l'évolution du phénomène intercommunal en France : historique, définition, différentes formes d'intercommunalité (EPCI avec et sans fiscalité propres)..., en privilégiant les formes de l'intercommunalité de l'espace rural.

La connaissance des lois (ATR, Chevènement, Libertés et Responsabilités locales, Solidarité et Renouveau urbain...) permet aux apprenants d'appréhender globalement l'évolution des formes de regroupement de communes.

Les communautés de communes étant la forme la plus communément rencontrée en espace rural, son étude est approfondie.

Certaines communes rurales et périurbaines appartiennent à des Communautés d'agglomération ; elles peuvent donc être étudiées.

2.1.4 Les Pays

Les Pays constituent, historiquement, une des premières formes de regroupement à l'initiative des acteurs d'un territoire. Un lien avec le concept de développement local et l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux doit donc être établi.

Les lois (LOADT, LOADDT, Urbanisme et Habitat, réforme des collectivités territoriales...) permettent de resituer cette forme de regroupement au regard des autres formes de regroupement.

Il importe de souligner l'originalité de cette forme de regroupement

La contractualisation du Pays avec des partenaires financiers lui confère un rôle central dans le développement des territoires. Son rôle vis-à-vis des porteurs de projets devra donc être clarifié.

2.1.5 Les Parcs Naturels Régionaux

L'étude des Parcs Naturels Régionaux peut être réalisée en parallèle avec la démarche de pays en mettant en évidence les particularités des PNR : démarche de reconnaissance, charte de développement, missions et activités, partenaires contractuels et financiers...

Objectif 2.2 Connaître le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales

Les lois de décentralisation successives ont fait évoluer la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Un rappel de l'évolution de l'organisation du paysage administratif français doit donc être effectué.

Cet objectif s'attache à étudier :

- les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de services en espace rural,
- les rapports entre l'Etat (services déconcentrés) et les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales doit être abordé.

Objectif 2.3 Connaître le rôle et le fonctionnement des associations

Cet objectif vise à faire découvrir aux apprenants l'importance du secteur associatif et son rôle en matière d'animation des territoires.

Il s'agit d'amener les apprenants à découvrir l'importance du secteur associatif en terme économique, social, politique...

Ils doivent comprendre son mode de fonctionnement :

- loi 1901 (loi 1908 pour l'Alsace et la Moselle),
- démarche de création,
- statuts,
- organes de décision,
- personnel : distinction entre membres, salariés, bénévoles
- budgets et ressources,

Les apprenants doivent identifier les intérêts et limites du statut associatif : fonctionnement, ressources, fiscalité, responsabilités...

La comptabilité des associations : budget / compte de résultat, assujettissement ou non à la TVA... est approfondie dans le module M 57.

Objectif 2.4 Connaître les organisations professionnelles agricoles

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) ont un rôle majeur en matière de développement du monde agricole et rural.

Le rôle et l'organisation des principales OPA sont à étudier : MSA, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles...

Objectif 2.5 Comparer l'entreprise aux autres acteurs clefs

Dans cet objectif, il est possible de comparer l'entreprise aux autres acteurs clés en matière de :

- Statut juridique
- Démarche de création
- Finalités / objectifs, activités
- Prise de décision
- Ressources
- Statut du personnel
- Règles comptables
- Marchés
- ...

Cette comparaison permet aux apprenants d'appréhender la variété des acteurs de services en espace rural et de cerner leur implication possible en matière de développement local.

Objectif 3 : Comprendre les dynamiques des acteurs des services

Il s'agit d'amener progressivement les étudiants à appréhender la notion de développement local en territoire rural. Cette approche doit être sous-jacente à l'ensemble du module ; elle en constitue le "fil conducteur". Elle prépare les apprenants à une approche dynamique des territoires ruraux.

Objectif 3.1 Comprendre la dynamique du développement local en espace rural

Il s'agit, dans cet objectif de :

- définir la notion de développement local,
- comprendre l'émergence du développement local en France,
- comprendre l'intérêt de l'action collective dans le développement local.

La place des usagers dans les réseaux d'acteurs... est aujourd'hui un enjeu important en matière de développement local. Les formes de participation (référendum, conseil de développement, commissions ouvertes...) doivent être abordées.

Un lien avec l'objectif 2.3 du module M 51 doit être effectué.

Objectif 3.2 Comprendre la dynamique des politiques des services en espace rural

Il s'agit d'identifier les politiques locales, nationales et européennes mises en œuvre pour favoriser les projets en espace rural.

Les financements privés (fondations, mécénat...) sont également à prendre en compte.

Il ne s'agit pas de dresser un catalogue général, mais de :

- mettre en évidence les relations entre les compétences / objectifs des financeurs avec les dispositifs de financement proposés,
- réaliser une recherche ciblée en prenant appui, sur un projet de service (M 55 par exemple).

Objectif 3.3 Appréhender les dispositifs de financement

La recherche ciblée sur un projet doit permettre l'identification des dispositifs mobilisables par le porteur de projet. C'est l'occasion de :

- comprendre les politiques d'octroi de subventions,
- connaître la démarche à suivre pour obtenir une subvention.

Ce travail peut aboutir, en lien avec le module M 55, à l'élaboration de dossiers de demande de subvention.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

- Ministères : colloc.minefi.gouv.fr / dgcl.interieur.gouv.fr / interieur.gouv.fr,
- Site du 1^{er} Ministre : premier-ministre.gouv.fr

Abonnement possible à la e-Lettre du Gouvernement

- Maire info : maire-info.com

Abonnement possible à la e-Lettre

- Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire - IAAT : iaat.org

Abonnement possible à la e-lettre de l'IAAT

- Site des Régions

Abonnement possible à la e-Lettre

- Informations générales : localtis.info

- DATAR : territoires.gouv.fr

- Collectivités territoriales et intercommunalité

Consultation des différents sites correspondants

- Demande de subventions

- Associations et subventions : associanet.com/docs/subv.html

- Formulaire pour associations :

associations.gouv.fr/article.php3?id_article=476 service-public.fr/actualites/00388.html

- Europe

- Financer vos projets grâce à l'Europe, Des fonds européens pour votre territoire, Guide pratique de l'élu, Association des maires de France, 2008

- Portail français sur les questions européennes : touteurope.fr

- Portail européen de l'Union européenne : europa.eu/index_fr.htm

- Programmes européens et CPER : poitou-charentes.fr/fr/index.dml